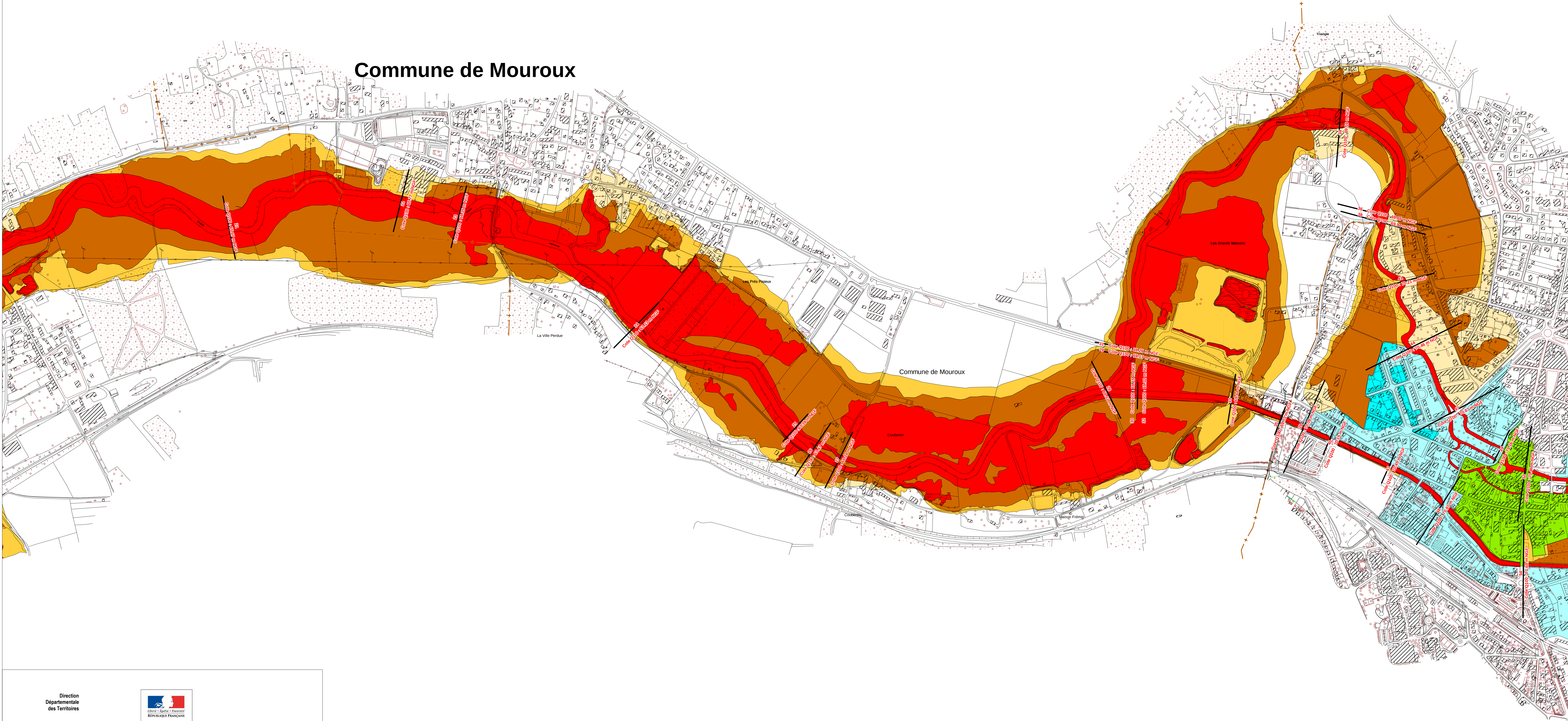




Direction
Départementale
des Territoires



Service
environnement et
prévention des risques

Pôle prévention
des risques
et lutte contre
les nuisances

Nu pour être annexé
à l'arrêté préfectoral 2010/001/SEPM/487
en date du 29 décembre 2010

Le Préfet
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général de la Préfecture
signé
Serge COUTEVON

Plan de Prévention des Risques prévisibles d' inondations

Vallée du Grand-Morin (partie amont)

Commune(s) de :
- Mouroux

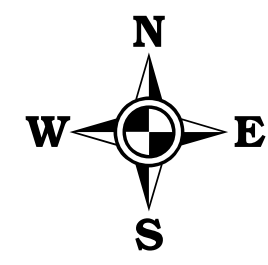
8 _ Carte du zonage réglementaire

- Zone rouge
 - Zone marron
 - Zone jaune foncé
 - Zone jaune clair
 - Zone bleu foncé
 - Zone bleu clair
 - Zone verte
- + — limite de commune
- 50
Cote Q100 - 100 m NGF cote de crue

Fond cartographique : SD Topo Pays © IGN 2006

Echelle 1:5000

Décembre 2010



100 0 100 200 300
Mètres

Échelle: 1:5 000